

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Arrêté ministériel nommant un Interne, à titre provisoire, à l'Hôpital de Monaco.

MAISON SOUVERAINE :

Mission de S. A. le Prince Mirza Riza Khan auprès de S. A. S. le Prince.

Télégramme de condoléances adressé par S. A. S. le Prince à S. M. le Roi d'Italie et réponse de Sa Majesté.

EXTÉRIEUR :

Visite de condoléances à M. le Consul d'Italie à l'occasion du tremblement de terre des Abruzzes.

ECHOS ET NOUVELLES :

Concerts de bienfaisance.

QUESTIONS D'HYGIÈNE :

L'Eau potable dans la Principauté (Rayons ultra-violet, Ozone) par M. le docteur Marsan.

VARIÉTÉS :

La tour de Serravalle au Palais de Monaco, par le Chanoine de Villeneuve (Suite).

adressé à S. M. le Roi Victor-Emmanuel le télégramme ci-après :

« Paris, le 15 janvier 1915.

« Sa Majesté le Roi d'Italie,
« Rome.

« Je prie Votre Majesté de recevoir l'expression
« de ma tristesse pour le désastre qui ajoute
« une émotion profonde aux dures épreuves que
« l'Europe subit.

« PRINCE DE MONACO. »

Son Altesse Sérénissime a reçu la réponse suivante :

« Roma Quirinale, le 17 janvier 1915.

« Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco,
« Paris.

« Je suis très reconnaissant à Votre Altesse de
« la part cordiale qu'Elle a bien voulu prendre
« au deuil causé par l'affreux sinistre.

« VITTORIO EMANUELE. »

PARTIE OFFICIELLE**ARRÊTÉ MINISTÉRIEL**

Par Arrêté ministériel en date du 18 janvier 1915, M. Kotliarsky Abraham, étudiant en médecine de la Faculté de Paris, est nommé interne, à titre provisoire, à l'Hôpital de Monaco.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Albert, ayant auprès de Lui S. Exc. le Comte Balny d'Avricourt, Son Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près le Gouvernement Français, a reçu, le mercredi 6 janvier, à Paris, Son Altesse le Prince Mirza Riza Khan et S. Exc. Samad Khan, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Perse, accompagnés de Mirza Hassan Khan.

Le Prince Mirza Riza Khan était chargé, par Son Auguste Souverain, de la mission spéciale de présenter à Son Altesse Sérénissime une lettre autographe de Sa Majesté Impériale le Sultan Ahmad Schah, et de remettre au Prince Albert la décoration Gods en diamants qui est la plus haute distinction en Perse, et au Prince Héritier la Grand-Croix de l'Ordre du Soleil et du Lion de Perse.

Le jeudi 14 janvier, le Prince Albert a donné un déjeuner en l'honneur du Prince Mirza Riza Khan et a conféré la Grand-Croix de Son Ordre de Saint-Charles à Sa Majesté le Schah de Perse, à Son Altesse le Prince Riza et à Son Excellence Samad Khan.

A la suite du tremblement de terre qui vient de désoler l'Italie, S. A. S. le Prince Albert a

EXTÉRIEUR

A l'occasion du sinistre qui a mis en deuil l'Italie, S. Exc. le Ministre d'État a chargé M. Maurice Canu, secrétaire du Gouvernement, de se rendre au Consulat d'Italie pour présenter à M. le Chevalier Mazzini ses condoléances personnelles et celles du Gouvernement Princier.

M. le Consul d'Italie s'est montré très sensible à cette démarche et est venu le lendemain remercier S. Exc. le Ministre d'État des sentiments qui lui avaient été exprimés.

ÉCHOS & NOUVELLES**DE LA PRINCIPAUTÉ**

La partie orchestrale du dernier concert classique se composait de la brillante *Ouverture triomphale* de Broutin, du superbe et large *Prélude du Messidor* d'Alfred Bruneau et d'une œuvre inédite de M. Davico, des *Variations symphoniques* datées de 1909. L'auteur rappelle que ces Variations sont une de ses toutes premières œuvres. On y trouve déjà les plus heureuses promesses et d'intéressantes réalisations, le goût, la mesure, l'art du développement, la sobriété.

M^{lle} Clara Sansoni, dont on avait applaudi les brillants débuts, il y a quelques années, a affirmé une virtuosité remarquable et un sentiment musical très distingué. Elle a exécuté en grande artiste le *Concerto* de Grieg, le *Tempo di Minuetto* de Zanella, la *Berceuse* et l'*Etude en Ut mineur* de Chopin, la redoutable *Etude en forme de valse* de Saint-Saëns, où son mécanisme s'est montré merveilleux et qui lui a valu une chaleureuse ovation à la suite de laquelle elle a joué avec une grâce et une délicatesse exquises *Pastorale* et *Scherzo* de Scarlotti.

Au concert symphonique de dimanche, M. J. Terrier, dans le solo de clarinette de l'ouverture de *Phèdre* de Massenet, a obtenu un brillant succès. M. Wagemans a joué avec un grand charme la gracieuse *Invocation* de Ganne dont la *Sérénade pizzicata* a été également très applaudie. M. Benedetti a dit d'une façon émouvante la *Rêverie Sur le lac* de Godard ; il a supérieurement interprété la *Fileuse* et la *Chanson à boire* de Dunkler. La gracieuse et brillante cantatrice Alice Zeppilli, applaudie plusieurs fois déjà à Monte Carlo, s'est fait acclamer dans l'air d'Ophélie de l'*Hamlet* d'Ambroise Thomas et la chanson du Beau Régiment de la *Fille du Régiment*.

L'orchestre et les chœurs ont eu leur large part de succès dans la brillante marche *Alsace Lorraine* de Ben-Tayoux.

QUESTIONS D'HYGIÈNE**L'eau potable dans la Principauté**

(Rayons ultra-violet — Ozone)

La question de l'eau potable est certainement une de celles qui ont davantage retenu l'attention du Service d'Hygiène, dans ces dernières années, et fait l'objet, de la part du Gouvernement et des Municipalités de Monaco, de la plus grande sollicitude.

Aussi, des progrès sérieux ont-ils été réalisés dans cette partie de l'hygiène générale, lesquels ont contribué à augmenter encore la salubrité de notre pays, ainsi qu'en font foi les statistiques mensuelles de morbidité.

On peut dire que maintenant toutes les eaux d'alimentation de la Principauté, y compris les eaux de source sont, non seulement filtrées, mais stérilisées.

Déjà, depuis la fin de 1911, l'eau distribuée par la C^{ie} Générale des Eaux et qui alimente une grande partie des immeubles est stérilisée par l'ozone, au Col de Villefranche. Ce traitement par l'ozone a eu pour résultat d'améliorer considérablement cette eau au point de vue bactériologique.

Tout récemment, un nouveau progrès très important a été réalisé par la mise en marche, au mois de Décembre dernier, de l'usine de stérilisation par les rayons ultra-violet, destinée au traitement des eaux de source captées dans la Principauté ou ses environs. Ce nouveau procédé d'épuration de l'eau potable a déjà donné les meilleurs résultats, il a même été substitué à l'ozone par certaines villes importantes.

Aussi la Société des Bains de Mer, soucieuse de donner toute la pureté désirable aux eaux captées dans notre territoire et qu'elle a la charge de distribuer pour les besoins des services publics, n'a pas hésité à faire établir à côté de ses bassins une usine de stérilisation par les rayons ultra-violet qui est certainement une des plus perfectionnées qui existent à l'heure actuelle.

Cette installation modèle, créée à Beausoleil, tout à proximité de la Principauté, peut traiter environ 7000 m³ par jour. Parmi les villes de France qui ont adopté les rayons ultra-violetts comme système d'épuration, une seule, Lunéville, possède une usine stérilisant plus de 7000 m³ par 24 heures. En Italie, la ville de Gênes, après l'essai de divers procédés, entre autres celui par l'ozone, fait construire actuellement une usine à rayons ultra-violetts destinée à traiter quotidiennement 43.000 m³.

Donnons maintenant quelques détails sur ce nouveau procédé.

Et d'abord, qu'est-ce que les rayons ultra-violetts ?

On sait que si on décompose la lumière blanche à travers un prisme, l'arc lumineux qu'on recueille sur un écran se compose des 7 couleurs suivantes : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge, c'est ce qu'on appelle en physique le spectre solaire.

Or, ces rayons colorés émanant du prisme ne sont pas seulement lumineux, ceux placés aux deux extrémités du spectre ont également d'autres propriétés.

Le rouge, en effet, et l'infra rouge, situé dans la région invisible en deçà du rouge, sont calorifiques, c'est-à-dire qu'ils ont une action sur le thermomètre. Par contre, les rayons violets et ceux placés au-delà du violet et qu'on nomme ultra-violetts ont un pouvoir chimique puissant, ils influencent une plaque photographique mise dans leur voisinage.

Il a été reconnu en outre par des expériences concluantes que les rayons ultra-violetts ont un pouvoir bactéricide remarquable. Ainsi, par exemple, si on plonge une des lampes spéciales dont nous parlerons tout à l'heure, dans de l'eau, tous les microbes contenus dans ce liquide jusqu'à 30 centimètres de la lampe sont tués en quelques secondes.

Deux savants français, Courmont et Nogier de Lyon, ont les premiers, en 1909, utilisé le pouvoir bactéricide des rayons violets pour la stérilisation de l'eau. Depuis cette époque, de grands progrès ont été réalisés dans la méthode, aussi est-il possible à l'heure actuelle de traiter rapidement par ce moyen une grande quantité d'eau potable.

Comment obtient-on les rayons ultra-violetts ? Au moyen d'une lampe spéciale en quartz, à vapeurs de mercure.

Cette lampe consiste en un tube de quartz dans lequel on a fait le vide complet et contenant du mercure. Les deux extrémités de ce tube, qui a à peu près la forme d'un revolver, communiquent avec deux électrodes.

Le passage du courant électrique rend les vapeurs de mercure lumineuses, d'où production de rayons ultra-violetts.

Le quartz dont est composée la lampe a la propriété de se laisser traverser par ces rayons chimiques.

Le principe de la méthode est donc des plus simples : l'eau à stériliser doit circuler tout autour de la lampe à vapeur de mercure, rendue lumineuse par le passage du courant électrique.

Il va sans dire que le nombre des lampes à employer dans une installation est d'autant plus grand que la quantité d'eau à traiter est plus considérable.

Ceci dit, il est utile de donner quelques détails sur la nouvelle usine établie par les soins de la S. B. M. pour l'épuration des eaux de source de la Principauté.

Placée dans un coquet petit pavillon construit à côté des bassins de la Société, l'installation des rayons ultra-violetts faite par MM. Puech et Chabal, ingénieurs spécialistes de Paris, renferme

tous les perfectionnements récemment réalisés dans l'application de ces rayons.

L'eau passe d'abord dans des bassins à sable fin où elle se clarifie, précaution presque inutile car elle est habituellement très claire. Mais on sait que la limpidité parfaite du liquide est une condition indispensable pour que les rayons ultra-violetts, aussi bien que l'ozone d'ailleurs, puissent exercer leur action bactéricide.

L'eau ainsi filtrée circule alors dans un canal ou bac ayant environ 10 mètres de long sur 0,75 centimètres de large, bac recouvert à l'intérieur d'un revêtement en opaline. C'est à l'intérieur de ce canal que sont disposées les lampes à vapeur de mercure. Celles-ci sont au nombre de 14, mais normalement 7 seulement sont en fonction, les autres sont en réserve.

Les lampes immergées dans le bac ne sont pas cependant en contact direct avec l'eau, ce qui aurait pour effet de les refroidir et de diminuer leur pouvoir bactéricide ; elles sont placées dans une coquille en quartz fixée sur la paroi du bac. Grâce à cet artifice on peut retirer facilement de l'extérieur les lampes pour les examiner ou les remplacer.

Le dispositif intérieur du bac est complété en outre par des chicanes en verre armé, placées au droit de chaque lampe de telle manière que l'eau soit contrainte de venir passer en lame mince tout autour de chacune de celles-ci.

Enfin, un appareil de sûreté disposé au-dessus de l'orifice de sortie de l'eau permet d'arrêter automatiquement l'écoulement si le courant électrique vient à manquer. Cet appareil est constitué par un clapet maintenu soulevé par un électro-aimant intercalé dans le circuit d'alimentation des lampes. Si le courant cesse, le clapet retombe et ferme l'orifice de sortie de l'eau, qui ne peut plus passer dans la canalisation.

Tel est rapidement résumé le dispositif des rayons ultra-violetts établi à l'usine de Beausoleil, lequel est certainement de nature à éveiller la curiosité de tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'Hygiène.

Donnons maintenant quelques explications sur le système de stérilisation pratiqué au Col de Villefranche pour l'eau de la Vésubie, c'est-à-dire le système par l'ozone.

L'ozone, on ne l'ignore pas, est un gaz qui n'est autre que de l'oxygène condensé. Il a une odeur caractéristique que chacun a pu sentir, à la montagne, après un violent orage ; il a d'autre part un pouvoir bactéricide très énergique.

Les décharges électriques dans l'air transforment donc l'oxygène en ozone.

Industriellement, le gaz ozone est obtenu au moyen d'effluves électriques qui se dégagent dans des appareils spéciaux appelés ozoneurs. Ils se composent essentiellement de deux plaques non conductrices d'électricité, constituées par des glaces placées par groupes de 2 et sur la face extérieure desquelles sont placés des plateaux métalliques creux en communication avec un courant électrique. Dans le creux des plateaux se fait une circulation d'eau pour le refroidissement de ceux-ci.

L'effluve électrique se produit entre les deux plateaux quand le courant est établi. L'air atmosphérique aspiré dans l'ozoneur se charge de l'ozone formé et cet air ozoné passe ensuite en même temps que l'eau à stériliser dans un appareil appelé émulseur, dans lequel se produit une véritable émulsion du gaz et du liquide. Au sortir de l'émulseur, l'eau se trouve stérilisée, elle présente encore une forte odeur d'ozone qui ne tarde pas à se dissiper.

Il est compréhensible que le nombre des ozoneurs sera proportionné à la quantité d'eau à stériliser.

Les usines importantes comme celle du Col de Villefranche utilisent plusieurs batteries d'ozoneurs.

Les procédés de stérilisation par les rayons ultra-violetts et par l'ozone que nous venons de décrire et qui sont concurremment employés pour le traitement de nos eaux ont donné tous deux d'excellents résultats : Chacun d'eux exige cependant, pour que l'efficacité soit certaine, une limpidité parfaite du liquide et une continuité absolue dans le fonctionnement des appareils.

Le procédé par les rayons ultra-violetts, quoique plus récent, a déjà fait ses preuves. Il a été adopté par plusieurs villes importantes, de préférence à l'ozone, ainsi que nous l'avons dit.

Il présente, à notre avis, sur l'ozone quelques avantages appréciables.

Il exige d'abord une installation beaucoup plus simple, des appareils électriques moins nombreux et aussi moins compliqués. L'installation des rayons ultra-violetts de Beausoleil tient dans un petit pavillon de 13 m. 50 sur 4 m. 50.

L'usine de rayons violets, une fois montée, ne nécessite pas la surveillance continue d'un personnel spécial et attentif. Une seule personne suffit pour la surveillance et le changement, s'il y a lieu, des lampes à vapeur de mercure.

D'ailleurs, l'arrêt du courant, s'il se produit, entraîne automatiquement l'arrêt de la distribution de l'eau.

Cette simplicité dans l'installation des rayons violets entraîne nécessairement une régularité plus grande dans le fonctionnement du système et partant une sécurité plus absolue.

D'ailleurs, la simplicité de l'usine des rayons ultra-violetts, qui a permis son installation aux portes même, de la Principauté rend la surveillance de son bon fonctionnement plus facile et plus efficace.

Quoiqu'il en soit, des analyses fréquentes de toutes les variétés d'eau distribuées dans notre pays, faites par notre laboratoire d'analyses, nous assurent un contrôle sur le fonctionnement normal de la stérilisation.

Aussi est-ce avec satisfaction que nous pouvons annoncer aujourd'hui, au commencement de cette année durant laquelle les circonstances exigeront une surveillance plus sévère des questions de salubrité, la réalisation dans la Principauté, entre autres progrès hygiéniques importants, celui d'une épuration plus parfaite de l'eau potable.

D^r MARSAN,
Directeur du Service d'Hygiène.

VARIÉTÉS

La Tour de Serravalle au Palais de Monaco

SECONDE PARTIE.
(Suite.)

On venait d'y recevoir la nouvelle que le roi de France prenait Monaco sous sa protection et qu'il y enverrait, sans tarder, des renforts.

L'enthousiasme devint indescriptible. Ce fut au milieu des *vivat* et des clameurs que les bannières royales furent arborées sur la tour *Sainte-Marie* et sur l'entrée principale du château.

Intrigués par tout ce bruit, les chefs du camp dépêchèrent un héraut pour sommer Lucien de leur ouvrir les portes.

Sa réponse ne se fit pas attendre. Lucien le chargea de faire savoir à qui de droit que les Gênois n'entreraient que par la brèche dans Monaco, et que lui-même s'y défendrait de telle manière que,

jamais, vilains de leur espèce n'y mettraient les pieds.

Congédié avec ce compliment, le héraut revint dans la soirée. On entendit sa trompette derrière la porte. Il annonçait qu'une récompense de 3000 écus était promise à celui qui tuerait le seigneur de Monaco, et que celui qui ferait sauter les magasins des poudres, recevrait une prime de 500 écus.

Le lendemain on échangea quelques coups de canon. Puis le silence se fit. Tarlatino était dans le plus grand embarras. Constatation faite, le champ de feu de ses canons était moins étendu que celui de l'artillerie monégasque. Deux grosses bombardes, qu'on avait empruntées aux Pisans, amélioreraient sans doute la situation ; mais elles n'arrivaient pas, bien qu'elles fussent parties de Gênes depuis plusieurs jours, sous la conduite de Louis de Bervey.

A cette déconvenue s'ajoutaient des rumeurs fâcheuses. La Commune faisait savoir que le gouverneur de Savone, Yves d'Allègre, avait fait partir une troupe d'infanterie pour porter secours à Monaco, que Jean-Jacques Trivulce y envoyait de Milan des ingénieurs ; enfin qu'Augustin Grimaldi et son cousin le seigneur de Gattières devaient être à Tende, où ils enrôlaient un corps de cinq à six cents Français arrivant du camp de Bologne.

Presque toutes ces complications étaient soulevées par l'infatigable évêque de Grasse.

L'arrivée des bombardes tant attendues, le *Buffle* et le *Lézard* (1), ne mit pas les Génois hors de peine. Après les avoir débarquées et assises en batterie sur leurs charrettes, il fallut reconnaître que leurs boulets, même tirés à toute volée, ne pouvaient causer aucun dommage à la place. On tint conseil. Il fut décidé qu'on les descendrait dans le *Jardin* (à la Condamine) et que, à la faveur de la nuit, les terrassiers commenceraient un épaulement dans le voisinage de la *Marine*.

Les Génois étaient tellement absorbés par ces préparatifs, qu'ils laissèrent passer la troupe de renforts promise par le roi de France. Elle se composait de dix hommes d'armes et de vingt archers (60 hommes : un homme d'armes avait plusieurs suivants), commandés par Jean de Sainte-Colombe (2), avec son porte-enseigne, un Basque, nommé Harigoys (probablement Pierre de Hérigoye). Guidé par l'évêque de Grasse, tout ce monde avait pu entrer dans Monaco par la porte de *Serravalle*, sans donner l'éveil.

Pourtant, pendant la nuit qui suivit, les Génois firent un tintamarre infernal. Des bandes armées parcoururent la *Colla*, allumant des feux d'herbe et poussant des grands cris. Une de ces bandes s'avança jusqu'au pied de la tour de *Serravalle*. On s'invectiva de part et d'autre, et ce fut tout. La nuit suivante, ils recommencèrent le même manège, qui tint, jusqu'au matin, la garnison sur pied.

En agissant ainsi, ils voulaient détourner l'attention de ce qui se passait au port.

Louis de Bervey s'était chargé d'amener les bombardes à la Condamine et de les mettre en batterie derrière le nouveau retranchement. Dans la nuit du 17 au 18 décembre, il les avait fait embarquer, avec tout leur attirail, sur un bateau

plat qui fut remorqué dans le port. A la faveur de l'obscurité, le débarquement se serait effectué dans de bonnes conditions, si le bateau calant trop bas, n'avait touché à plusieurs toises de la plage. Il fallut retourner au *Portier* et, de nouveau, hisser les bombardes dans le camp.

Le conseil décida qu'on ouvrirait un chemin à travers les rochers des *Spélugues* (1). Ce travail devait durer jusqu'au 2 janvier de l'année 1507.

*
**

Entre-temps, un ramassis suspect d'aventuriers s'était installé à la Turbie. Leur présence inquiétait les deux partis. Dans le camp, on croyait que ces gens étaient stipendiés par un groupe de nobles, réfugiés à Nice, qui les réservaient pour tomber sur les derrières de l'armée génoise quand elle entreprendrait un mouvement contre Monaco.

Leurs intentions inspiraient aussi de la défiance à Lucien, qui n'avait pas tardé à apprendre que leur chef s'était abouché avec les capitaines ennemis qui offraient de les enrôler moyennant un supplément de solde.

Il pressa son frère Augustin de renoncer à sa résolution de rester enfermé dans la place, et d'aller aux informations à Nice et à la Turbie.

Quelques heures après, le dévoué prélat prenait un bateau dans la baie du *Canton* et s'éloignait à force de rames.

Les commissaires génois furent bientôt informés des allées et venues incessantes de l'évêque de Grasse entre Nice et la Turbie. Ils les signalèrent à leur Gouvernement.

Les aventuriers étaient 600 Gascons. Augustin leur fit rompre le marché qu'ils avaient passé avec Tarlatino, et, pour assurer leur fidélité, il leur fit accepter pour chef le propre fils d'Yves d'Allègre, le seigneur de Milhau. Il eut un autre bonheur : ce fut de voir arriver à la Turbie le corps d'ingénieurs (artilleurs), annoncé par Jean-Jacques Trivulce. M. de Lamotte et Manuel de Gattières l'avaient amené jusque là ; mais les hommes parlaient de s'en retourner, ne voulant pas aller plus avant, si la solde ne leur était pas remise intégralement. L'évêque paya et leur indiqua les sentiers à suivre pour arriver à Monaco. Chemin faisant, ils eurent une petite altercation avec les postes du camp génois ; mais M. de Lamotte dégagea sa troupe et la dirigea vers le château, où elle entra dans la soirée du 21 décembre 1506.

Le Gouvernement populaire de Gênes s'impacientait. Chacun des courriers apportait au camp les ordres pressants et réitérés d'ouvrir l'attaque. L'année 1506 devait pourtant s'achever sans qu'on ait rien pu entreprendre, parce que le chemin des *Spélugues* n'était pas encore praticable. Le transport du *Buffle* et du *Lézard*, dont on attendait des merveilles, exigeait une chaussée solide.

Toutefois, on activa les travaux, et ils furent terminés le 1^{er} janvier 1507.

Dès le lendemain, le bombardement commença, au milieu des ténèbres, entre trois heures et quatre heures du matin. Les deux bombardes pisanas, assises en batterie à l'endroit où se trouvent aujourd'hui les gazomètres, ouvrirent le feu.

L'artillerie monégasque riposta aussitôt. La canonnade ne fut pas longue.

Les ingénieurs de la défense avaient remarqué que l'épaulement n'étant pas fermé du côté de la mer, le *Buffle* et le *Lézard* pouvaient être battus en écharpe. Ils se hâtèrent de pousser des canons sur un saillant des remparts appelé *La Bosse* (1) et cette disposition une fois prise, le jeu ne dura guère. La rapidité et la justesse de tir de l'artillerie de la place furent telles, qu'en un clin d'œil, les terrassements génois se trouvèrent bouleversés. Un coup en rouage démonta une des bombardes, qui s'abattit en brisant sa charrette. Tous les canonniers prirent la fuite, sauf quatre bombardiers et plusieurs servants, qui restèrent morts dans la tranchée.

Les commissaires du Gouvernement de Gênes dressèrent là-dessus un rapport piteux : l'épaulement est ruiné et hors de service ; il faudra recommencer l'ouvrage et attendre la nuit pour retirer les canons. Il ne s'agit plus d'un coup de main, mais d'un siège en règle. Et ils insistent sur la nécessité d'envoyer, dans le plus bref délai possible, trois ou quatre cents terrassiers.

La bourgade monégasque n'avait éprouvé que peu de dégâts, parce que la batterie de bombardes ayant été trop rapprochée de l'escarpement du *Rocher*, il avait fallu donner aux pièces un angle de tir tellement ouvert que la plupart des boulets passaient par-dessus les toits des maisons et allaient tomber, de l'autre côté, dans la mer (2).

Dès le jour suivant, les Génois procédèrent à l'investissement de la place.

Le 4 janvier, les commissaires informent les gouvernants que la pente inférieure de la *Tête-de-Chien* a été garnie de postes, d'où l'on peut surveiller tout ce qui se passe dans l'intérieur de la forteresse. Les avenues sont coupées de telle manière que personne ne peut entrer ou sortir qu'au péril de la vie.

A la Turbie, pour tenir ses Gascons en haleine, M. de Milhau harcelait les Génois par d'incessants semblants d'attaques. Chaque rencontre coûtait aux deux adversaires quelques morts ou blessés. Un jour, la petite troupe tenta de franchir la ligne d'investissement, mais elle fut repoussée.

Le blocus aurait été complet si les bateaux génois s'étaient astreints à surveiller les issues du côté de la mer, mais les gros temps, fréquents en hiver, leur servaient d'excuse pour s'affranchir de cette consigne. Ils en profitaient pour aller se réfugier dans la rade de Villefranche, où se trouvaient, en état de désarmement, les deux navires de Lucien I^{er}, la *Capitana* et la *Grimalda*. Les commissaires s'en plaignent et font observer que les galées et les brigantins ont fait défaut à l'attaque du 2 janvier : ils ont manqué à leur devoir. — Qu'auraient pu faire les équipages de plus, que de recevoir sur la tête les boules de pierre et de fer du *Buffle* et du *Lézard* ?

Tout en déplorant des insuccès et des désertions, Tarlatino resserrait ses approches.

A l'entour de la place se dessinaient des tracés de retranchements. L'épaulement de la *Marine* avait été reculé et reconstruit dans de meilleures

(1) *La Bosse* était un avancement rocheux, en dessous de l'Orphelinat. Elle fut retaillée sous Antoine I^{er}.

(2) Quelques boulets du *Buffle* et du *Lézard* se voient encore encastrés dans le parement extérieur du mur de la place du Palais entre la *Batterie* et les *Remparts*.

(1) D'après d'Auton. Leurs vrais noms étaient *Bufalo* et *Drago*.

(2) Jean de Montesquiou, seigneur de Sainte-Colombe.

(1) C'est l'origine de la route de Menton, devenue l'*Avenue de Monte Carlo*.

conditions. La bombarde, remontée, y avait repris sa place au milieu de plusieurs autres gros canons.

Tout faisait prévoir, prochainement, un nouveau bombardement.

Le porte-enseigne Harigoys surveillait attentivement ces préparatifs. Quand on y eut mis la dernière main, il décampa de nuit, et se faulant à travers les postes ennemis, il gagna la montagne et rejoignit le seigneur de Milhau à la Turbie.

Le lendemain, mardi, 5 janvier, dans la matinée, on vit les Gascons descendre les pentes, en tumulte, brandissant leurs armes et criant à tue-tête.

Aussitôt, alerte et sonneries d'alarme dans le camp. Tout le monde se mit à regarder ce qui allait se passer.

Profitant de ce que l'attention était tournée de ce côté, vingt-deux jeunes gens de la garnison se laissaient couler sur les pentes du glacis et allaient se masser derrière la tour de la *Marine*. Telle était la confusion dans les postes génois, que personne ne les aperçut; si bien, qu'au moment où ils s'y attendaient le moins, les deux cents gardiens de la batterie de bombardes se trouvèrent rudement assaillis. Pris de panique, et sans opposer la moindre résistance, ils abandonnèrent leur artillerie « et s'enfuyèrent tout le cours ».

Lucien dépêcha une autre escouade de quatre-vingts hommes pour enlever les bombardes; mais les ayant trouvées trop pesantes et voyant l'ennemi accourir en force, « avec gros cloux de fer estouppèrent les trous par où se met le feu en l'artillerie et enclouèrent quatre des plus grosses, en manière que, durant un mois, ne tirèrent plus. »

(A suivre).

M. Chigot, commissaire spécial près la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers, remercie vivement toutes les personnes qui ont bien voulu lui témoigner leur sympathie à l'occasion de la mort prématurée de son fils Marcel. Il remercie particulièrement celles qui ont assisté aux obsèques et celles qui ont envoyé des couronnes et des fleurs.

Étude de M^e D. BOYER, notaire à Monaco, suppléant M^e Lucien LE BOUCHER, docteur en droit, 41, rue Grimaldi.

Suivant contrat reçu par M^e Boyer, notaire à Monaco, les neuf et onze janvier 1915,

M. ANGE BONI dit BONA, entrepreneur de travaux publics, et M^{me} MARIE MALACARNE, demeurant ensemble au Cap d'Ail,

Ont vendu à leurs enfants : QUIRIN, LOUIS et CONSTANT frères BONI dit BONA, demeurant à Monaco,

Le fonds de commerce d'entreprise de travaux publics, exploité à Monaco, quartier de la Colle, maison Boni, comprenant : la clientèle, l'achalandage y attaché, le nom commercial, les marchandises et matériel existant dans les divers entrepôts.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la seconde insertion et seront reçues à l'étude du notaire soussigné, où les contractants ont élu domicile.

Monaco, le 19 janvier 1915.

Pour première insertion :
BOYER.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Extrait publié en exécution de l'article 381 du Code de procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 8 janvier 1915, enregistré, le nommé BRUNO JOSEPH, négociant en vins, huiles et liqueurs, ayant demeuré à la Condamine (Principauté de Monaco), actuellement sans domicile ni résidence connus, a été assigné à comparaître, en personne, devant le Tribunal correctionnel de Monaco, le mardi 9 mars 1915, à 9 heures du matin, — sous prévention de banqueroute simple et d'abus de confiance, délits prévus et réprimés par les articles 556 § 4, 5 et 6 du Code de Commerce, 400 § 2 et 406 du Code pénal.

Pour extrait conforme :
Le Procureur Général,
E. ALLAIN.

Société Anonyme de l'Hôtel de Paris et ses Annexes à Monte Carlo

Liste des Numéros des cent treize Obligations (émission de 1909) sorties remboursables au 5^e Tirage le 15 Janvier 1915.

20	1705	3465	4970	6137	7245	9367
51	1883	3562	4977	6208	7507	9468
150	1964	3683	5013	6264	7562	9499
594	2025	3816	5282	6272	7576	9598
669	2133	3881	5386	6356	7733	9614
739	2332	3936	5464	6479	7799	9644
750	2336	4235	5615	6482	7881	9702
971	2468	4376	5621	6560	7915	9783
981	2560	4410	5661	6581	8123	9878
1004	2633	4420	5688	6583	8708	9896
1009	2955	4488	5767	6584	8768	9966
1179	3066	4536	5796	6714	8904	
1204	3146	4628	5880	6840	8934	
1229	3162	4645	5882	6841	8987	
1292	3245	4678	5895	7109	9050	
1512	3400	4793	6008	7146	9110	
1628	3408	4887	6079	7170	9254	

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

TÉLÉPHONE : 0-08

18, Boulevard des Moulins
MONTE CARLO

Devis gratuits sur demande

AMEUBLEMENTS & TENTURES EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Étoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. « « «

LA FRANCE Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1837.

Capitaux et Fonds (Incendie 92 millions
de garantie (Vie 103 millions
Valeur des immeubles de la Cie..... 50 millions
Sinistres payés aux Assurés..... 300 millions
Capitaux assurés au 1^{er} Janvier 1912 :
246 milliards 953 millions 428.000 fr.

LA CONCORDE Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1905.

Capital social 6 millions 800.000 francs
Fonds de garantie 9 millions 863.696 francs
Encaissement annuel... Plus de 3 millions de fr.
au 1^{er} Janvier 1912.

Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères.
Retraite. ===== Incendie et Explosions.
Tous Accidents sur terre et sur mer. =====
==== Responsabilité civile et professionnelle.
Bris de glaces. ===== Dégâts des Eaux.
Vol et Malversations.

LOUIS BIENVENU Agent général d'Assurances

Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovetto
Boulevard de l'Ouest, MONACO

ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & Co

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, du 9 décembre 1914. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 22.232, 22.936, 22.953, 43.411, 43.412.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 11 décembre 1914. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 031.210.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 29 décembre 1914. Trois Obligations de 300 francs 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 99.423 à 99.425.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 16 janvier 1915. Huit Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 15.756, 21.962, 37.293, 40.706, 40.707, 40.708, 40.709, 40.710.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, du 18 mai 1914. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 026.473.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1915.

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat.

Société Anonyme fondée en 1830. — Capital Social : 15.000.000 de francs.

Une des plus anciennes et des plus importantes des Compagnies Françaises d'Assurances sur la Vie.

ASSURANCES en cas de DÉCÈS, mixtes, à terme fixe, combinées. — ASSURANCES DOTALES (Combinaisons diverses).

RENTES VIAGÈRES AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

En dehors des réserves obligatoires, LA NATIONALE possède des garanties supplémentaires supérieures à celles de toute autre Compagnie similaire.

Envoi gratuit de tarifs et renseignements, s'adresser à l'AGENCE GÉNÉRALE, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo.